

**SITUATION TRIMESTRIELLE DE L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
ARRETEE AU 30 JUIN 2003**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
ARRETES AU 30 JUIN 2003**

En application des dispositions de l'article 21 de la loi N° 94-117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de « L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » arrêtés au 30 Juin 2003, qui font apparaître un actif net de 1.007.028 D pour un capital social de 1.506.500 D et une valeur liquidative égale à 66^D,845 par action.

Ces états financiers intermédiaires relèvent de la responsabilité de la Direction de la Société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers intermédiaires ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Suite à cet examen, nous estimons utile de vous faire part des points suivants :

- L'article 29 de la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif précise que les Sociétés d'Investissement à capital variable ne peuvent employer au titre d'une même entreprise plus de 10 % de leur actif net.

Au 30 Juin 2003, « L' UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » détenait 3.000 obligations UTL 2000 d'une valeur de 185.036 D représentant 18,38 % de l'actif net.

- L'actif de l'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV est employé au 30 Juin 2003 sous forme de valeurs mobilières et de liquidités et de quasi-liquidités à hauteur respectivement de 42,4 % et 59,2 %.

L'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 prévoit des taux d'emploi de 50 % et 20 %.

Sur la base de notre examen limité et indépendamment de ce qui est mentionné ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints, ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de « L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » arrêtée au 30 Juin 2003 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**Rached FOURATI
SOCIETE FOURATI & ASSOCIES
KPMG TUNISIE**

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

BILAN

Arrêté le 30/06/2003

<u>ACTIF</u>	Note	30/06/2003	30/06/2002	31/12/2002
PORTEFEUILLE TITRES	AC 1	<u>427 294,360</u>	<u>1 021 981,009</u>	<u>596 488,163</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		193 179,480	688 888,589	382 554,320
Emprunts obligataires		185 086,356	275 751,220	180 266,400
Autres valeurs		49 028,524	57 341,200	33 667,443
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		<u>596 414,336</u>	<u>176 056,803</u>	<u>130 848,885</u>
Placements monétaires		0,000	0,000	0,000
Disponibilités		596 414,336	176 056,803	130 848,885
Créances d'exploitation	AC 2	<u>1 757,520</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
Autres actifs		1 757,520	0,000	0,000
TOTAL ACTIF		<u>1 025 466,216</u>	<u>1 198 037,812</u>	<u>727 337,048</u>
<u>PASSIF</u>		<u>30/06/2003</u>	<u>30/06/2002</u>	<u>31/12/2002</u>
Opérateurs créditeurs	PA 1	3 788,826	6 485,864	3 892,664
Créditeurs divers	PA 2	14 648,988	21 677,882	28 230,887
TOTAL PASSIF		<u>18 437,814</u>	<u>28 163,746</u>	<u>32 123,551</u>
Capital	CP 1	<u>975 133,172</u>	<u>1 133 284,268</u>	<u>671 506,280</u>
Capital en nominal	CP 2	1 506 500,000	1 309 100,000	890 500,000
Capital en début de période		890 500,000	2 611 100,000	2 611 100,000
Emission en nominal		1 702 900,000	2 585 100,000	4 074 300,000
Rachat en nominal		-1 086 900,000	-3 887 100,000	-5 794 900,000
Sommes non distribuables		<u>-531 366,828</u>	<u>-175 815,732</u>	<u>-218 993,720</u>
Sommes non distribuables exercices antérieurs		-218 993,720	-22 522,369	-22 522,369
Sommes non distribuables exercice en cours		-312 373,108	-153 293,363	-196 471,351
Sommes distribuables		<u>31 895,230</u>	<u>36 589,798</u>	<u>23 707,217</u>
Sommes distribuables exercices antérieurs		3,565	9,171	6,237
Sommes distribuables de l'exercice en cours		31 891,665	36 580,627	23 700,980
ACTIF NET		<u>1 007 028,402</u>	<u>1 169 874,066</u>	<u>695 213,497</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>1 025 466,216</u>	<u>1 198 037,812</u>	<u>727 337,048</u>

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

Etat de résultat Arrêté le 30/06/2003

	Note	Période du 01/04/2003 au 30/06/2003	Période du 01/01/2003 au 30/06/2003	Période du 01/04/2002 au 30/06/2002	Période du 01/01/2002 au 30/06/2002	Période du 01/01/2002 au 31/12/2002
a- Dividendes	PR 1	45 849,935	45 849,935	47 134,000	47 134,000	57 332,175
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	PR 1	2 422,356	4 819,956	3 632,996	11 522,950	18 358,184
c- Revenus des placements monétaires	PR 2	0,000	0,000	0,001	4 236,129	4 236,129
Total DES REVENUS DES PLACEMENTS		48 272,291	50 669,891	50 766,997	62 893,079	79 926,488
- Charges de gestion des placements	CH 1	-3 788,826	-6 796,662	-6 485,864	-18 050,416	-27 358,167
- Revenus Nets des placements		44 483,465	43 873,229	44 281,133	44 842,663	52 568,321
- Autres produits	PR 3					
- Autres charges	CH 2	-3 965,813	-7 432,537	-4 965,091	-9 073,300	-17 151,323
RESULTAT D'EXPLOITATION		40 517,652	36 440,692	39 316,042	35 769,363	35 416,998
Régularisation du résultat d'exploitation		-4 810,616	-4 549,027	458,462	811,264	-11 716,018
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		35 707,036	31 891,665	39 774,504	36 580,627	23 700,980
- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		4 810,616	4 549,027	-458,462	-811,264	11 716,018
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		32 730,913	165 110,392	48 420,914	-52 301,225	99 561,507
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-61 693,521	-257 269,688	-135 203,664	-143 554,447	-403 850,282
Frais de négociation		-266,948	-802,667	-1 359,918	-1 900,676	-2 597,335
Résultat non distribuable		-29 229,556	-92 961,963	-88 142,668	-197 756,348	-306 886,110
RESULTAT NET DE LA PERIODE		11 288,096	-56 521,271	-48 826,626	-161 986,985	-271 469,112

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
Etat de variation de l'actif net Arrêté le 30/06/2003

	Période du 01/04/2003 au 30/06/2003	Période du 01/01/2003 au 30/06/2003	Période du 01/04/2002 au 30/06/2002	Période du 01/01/2002 au 30/06/2002	Période du 01/01/2002 au 31/12/2002
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATION D'EXPLOITATION	11 288,096	-56 521,271	-48 826,626	-161 986,985	-271 469,112
a- Résultat d'exploitation	40 517,652	36 440,692	39 316,042	35 769,363	35 416,998
b- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	32 730,913	165 110,392	48 420,914	-52 301,225	99 561,507
c- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-61 693,521	-257 269,688	-135 203,664	-143 554,447	-403 850,282
d- Frais de négociation de titres	-266,948	-802,667	-1 359,918	-1 900,676	-2 597,335
AN 2 - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-39 176,654	-39 176,654	-75 649,174	-75 649,174	-75 649,174
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	521 942,784	407 512,830	-520 280,043	-1 231 793,261	-1 596 971,703
a- Souscriptions					
Capital	943 100,000	1 702 900,000	1 855 100,000	2 585 100,000	4 074 300,000
Régularisation des sommes non distribuables	-314 237,600	-521 743,801	-237 637,423	-243 543,021	-522 396,639
Régularisation des sommes distribuables	17 181,686	35 044,254	77 484,149	91 623,855	136 657,837
b- Rachat					
Capital	-186 300,000	-1 086 900,000	-2 447 300,000	-3 887 100,000	-5 794 900,000
Régularisation des sommes non distribuables	64 969,570	302 332,656	270 377,139	288 006,006	632 811,398
Régularisation des sommes distribuables	-2 770,872	-24 120,279	-38 303,908	-65 880,101	-123 444,299
VARIATION DE L'ACTIF NET	494 054,226	311 814,905	-644 755,843	-1 469 429,420	-1 944 089,989
AN 4 - ACTIF NET					
a- en début de période	512 974,176	695 213,497	1 814 629,909	2 639 303,486	2 639 303,486
b- en fin de période	1 007 028,402	1 007 028,402	1 169 874,066	1 169 874,066	695 213,497
AN 5 - NOMBRE D' ACTIONS					
a- en début de période	7 497	8 905	19 013	26 111	26 111
b- en fin de période	15 065	15 065	13 091	13 091	8 905
VALEUR LIQUIDATIVE	66,845	66,845	89,364	89,364	78,070
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	6,35%	-22,12%	-17,38%	-19,50%	-20,84%

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
ARRETES AU 30 JUIN 2003**1. PRESENTATION DE LA SOCIETE**

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV est une Société d'Investissement à Capital Variable régie par la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif.

La Société est titulaire d'un agrément du Ministère des Finances le 19 Mars 1999. Elle a été définitivement constituée le 19 Avril 1999. Elle est entrée en activité le 17 mai 1999.

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation de ses fonds propres.

La gestion du Portefeuille-Titres de la SICAV est assurée par l'UNION DE GESTION FINANCIERE.

L'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE & L'INDUSTRIE a été désignée dépositaire des titres et fonds de la SICAV.

2. PRINCIPES & METHODES COMPTABLES

Les états financiers intermédiaires de la Société UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV sont établis en référence aux dispositions de l'arrêté du Ministère des Finances du 22 Janvier 1999, portant promulgation des Normes Comptables sectorielles relatives aux O.P.C.V.M.

Ces états financiers intermédiaires comprennent les documents suivants :

- le bilan ;
- l'état des résultats ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- les notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la Société pour l'élaboration de ces états financiers intermédiaires sont les suivants :

2.1. PRISE EN CHARGE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en Portefeuille-Titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat, à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

2.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote.

La différence par rapport au prix d'achat constitue une plus ou moins-value potentielle portée directement en résultat non distribuable.

La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours moyen en bourse, à la date du 30 Juin 2003 ou à la date antérieure la plus récente.

2.3. CESSIONS DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en résultat non distribuable.

Le prix de sortie des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.4. CAPITAL SOCIAL

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal, et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

Les primes d'émission et les rachats en primes d'émission sont comptabilisés parmi les sommes non distribuables.

2.5. RESULTAT NET DE LA PERIODE

Le Résultat net de la période est scindé entre « Résultat d'exploitation » et « Résultat non distribuable » :

- Le Résultat d'exploitation est égal au revenu du Portefeuille-Titres, diminué du montant des Frais de gestion.
- Le Résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations diminué des frais de négociation.

2.6. SOMMES DISTRIBUABLES - SOMMES NON DISTRIBUABLES

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période, majoré de la régularisation des distributions de l'exercice en cours.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata du résultat d'exploitation.

Les sommes non distribuables sont obtenues en ajoutant les émissions et les rachats en primes d'émission au résultat non distribuable de la période.

2.7. FRAIS DE GESTION

Les frais de gestion prévisionnels de l'année, hors commission de gestion, sont portés en début de période dans un Compte de régularisation et contre-passés aux Comptes de Charges concernés par application d'un abonnement quotidien.

La commission de gestion est provisionnée au jour le jour en fonction du montant de l'actif net.

3. notes sur les éléments du bilan

3.1. PORTEFEUILLE-TITRES (A.C 1)

Le Portefeuille-Titres s'analyse comme suit :

(Montants en dinars)

Désignation	Coût d'acquisition	Plus ou moins-values	Valeur actuelle
- Actions & droits rattachés	319.510	-126.331	193.179
S/Total (1)	319.510	-126.331	193.179
- Emprunt de sociétés (UTL 2000)	180.000	+5.086	185.086
S/Total (2)	180.000	+5.086	185.086
- Titres OPCVM	50.448	-1.419	49.029
S/Total (3)	50.448	-1.419	49.029
TOTAL GENERAL (1) à (3)	549.958	122.664	427.294

La variation des plus ou moins-values potentielles sur titres, reprise au niveau de l'état des résultats est de 165.110 D, (292.860 D¹ - 126.331 D - 1.419 D).

Le tableau détaillé du Portefeuille-Titres se présente comme suit :

(Montants en Dinars)

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30-6-2003	% l'Actif net
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		319.510	193.179	19,18
<u>Actions</u>		319.510	193.179	19,18
ATL	1,900	58.737	27.835	2,76
BIAT	3,829	77.088	68.156	6,76
CIL	3,500	95.925	44.205	4,39
ELECTROSTAR	1,492	7.660	6.714	0,67
MAG GEN	1,759	27.880	13.052	1,30
TLS	300	5.430	5.010	0,50
UBCI	1,500	46.790	28.207	2,80
<u>Titres OPCVM</u>		50.448	49.029	4,87
ALYSSA	479	50.448	49.029	4,87
<u>Obligations privées</u>		180.000	185.086	18,38
UTL 2000	3,000	180.000	185.086	18,38
TOTAL		549.958	427.294	42,43

3.2. OPERATEURS CREDITEURS (PA 1)

- Honoraires gestionnaire 1.035D
- Honoraires dépositaire 2.754 D
- 3.789 D

3.3. CREDITEURS DIVERS (PA 2)

- Redevance CMF 217 D
- Diverses charges à payer (jetons de présence, honoraires...) 14.432 D
- Charges à payer exercices antérieurs 8.026 D
- Charges à payer exercice en cours 6.406 D
-
- 14.649 D

Les charges à payer au titre de l'exercice 2003 totalisent la somme de 13.600 D, se détaillant comme suit :

- Jetons de présence 2003 13.000 D
- Honoraires Commissaire aux Comptes 5.000 D
- Frais d'assemblée 2.000 D
- Frais de publication au bulletin CMF 500 D
- Taxe revenant aux collectivités locales 500 D
- Régularisation charges à payer antérieures <7.400 D>
-
- 13.600 D

3.4. CAPITAL SOCIAL (CP 2)

* L'évolution du capital de l'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV s'analyse comme suit :

Capital au 31 Décembre 2002 :

- Montant 890.500 D
- Nombre de titres en circulation 8.905
- Nombre d'actionnaires 43

Souscriptions réalisées :

- Montant 1.702.900 D
- Nombre de titres émis 17.029

Rachats effectués :

- Montant 1.086.900 D
- Nombre de titres rachetés 10.869

Capital au 30 Juin 2003 :

- Montant 1.506.500 D
- Nombre de titres en circulation 15.065
- Nombre d'actionnaires 53

¹ Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres au 31 Décembre 2002.

* Les mouvements intervenus au niveau du capital et de l'actif net sont présentés dans le tableau suivant :

(Montants en Dinars)

	Mvt sur le capital	Mvt sur l'actif net
Capital début de période au 31-12-2002	671.506	671.506
Souscriptions de la période	1.702.900	1.702.900
Rachats de la période	-1.086.900	-1.086.900
Autres mouvements	-312.373	-280.478
- Variation des plus ou moins-values et frais de nég.	-92.962	-92.962
- Régularisation sommes non distribuables	-219.411	-219.411
- Sommes distribuables de la période		31.895
Capital fin de période au 30 Juin 2003	975.133	1.007.028

3.5. SOMMES NON DISTRIBUTABLES - EXERCICE EN COURS

Cette rubrique s'analyse comme suit :

• Résultat non distribuable au 30 Juin 2003 ²	<92.962 D>
• Emissions en primes d'émission au 30 Juin 2003	<521.744 D>
• Rachats en primes d'émission au 30 Juin 2003	302.333 D

	<312.373 D>

3.6 SOMMES DISTRIBUTABLES - EXERCICE EN COURS

Cette rubrique s'analyse comme suit :

• Résultat d'exploitation	36.441 D
• Régularisation du résultat d'exploitation	<4.549 D>

	31.892 D

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DE L'ETAT DES RESULTATS

4.1. REVENUS DES PLACEMENTS (PR 1)

	30 Juin 2003	30 Juin 2002
• Dividendes des actions	12.980 D	47.134 D
• Dividendes des titres OPCVM	32.870 D	-
• Revenus des obligations Etat	-	403 D
• Revenus des obligations privées	2.422 D	3.230 D
	-----	-----
	48.272 D	50.767 D

4.2. RESULTAT NET DE LA PERIODE

• Résultat d'exploitation	36.441 D
• Résultat non distribuable	<4.549 D>

	31.892 D

4.3. MOINS-VALUES NETTES REALISEES SUR CESSIONS DES TITRES

• Moins-values sur titres cotés	-234.298 D
• Moins-values sur titres OPCVM	-22.972 D

	-257.270 D

4.4. CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS (CH 1)

• Rémunération du gestionnaire	1.709 D
• Rémunération du dépositaire	5.088 D

	6.797 D

4.5. AUTRES CHARGES (CH 2)

• Redevance CMF	380 D
• Services bancaires et assimilés	347 D
• Diverses charges (jetons de présence, honoraires etc...)	6.706 D

	7.433 D

² 165.110 D - 257.270 D - 802 D = -92.962 D.